

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2023-40 SEANCE DU 24 novembre 2023**

Date de la Convocation

20 novembre 2023

Date de l’Affichage

20 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents 7
Représentés : 4
Absents : 4

Objet de la délibération

Rapport de Gestion &
Gouvernance de la Société
Publique Locale « Melun-Val-de-
Seine Aménagement » pour
l’exercice 2022

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Philippe BARRAULT **Adjoint**,
Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, Mme Marie CORNET-VERNET, M Pierre de MONTALEMBERT, M Daniel MATHÉ **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
Mme Oriane PODEVIN représentée par Mme Pascale BACQUET
M Grégory THIBAUD représenté par M Daniel MATHÉ
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT

ABSENTS NON REPRESENTES

SECRETARE DE SEANCE : Mme Pascale BACQUET

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1524-5 qui précise que « les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d’administration » ;

VU la Loi N.2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des société publiques locales ;

VU les statuts de la SPL et son règlement intérieur ;

VU le rapport annuel en date du 10 octobre 2023 à l’attention du Conseil Municipal, le représentant de la commune à la SPL, désignés par le Conseil Municipal ;

Monsieur Pierre de MONTALEMBERT rappelle que :

- La Commune est adhérente à la SPL ;
- Que consécutivement à l’Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la SPL tenue le 29 juin 2017, la SPL est administrée par :
- - Une Assemblée Spéciale regroupant les représentants de chacune des collectivités actionnaires de la SPL, autres que la Communauté d’Agglomération Melun-Val-de-Seine.
 - Un Conseil d’administration qui se compose de 18 membres maximum dont :

- 15 membres désignés par la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine comme suit (exercice 2022) :
 - ✓ M Louis VOGEL
 - ✓ Mme Fatima ABERKANE-JOUDANI
 - ✓ M Willy DELPORTE
 - ✓ M Julien AGUIN
 - ✓ Mme Véronique CHAGNAT
 - ✓ M Olivier DELMER
 - ✓ MME Françoise LEFEBVRE
 - ✓ M Guillaume DEZERT
 - ✓ M Sylvain JONNET
 - ✓ M Franck VERNIN
 - ✓ M Khaled LAOUTI
 - ✓ M Lionel WALKER
 - ✓ M Régis DAGRON
 - ✓ M Bernard de SAINT-MICHEL
 - ✓ M Thierry SEGURA

- 3 membres désignés en son sein, par l'assemblée spéciale de la SPL tenue le 9 octobre 2020, comme suit (exercice 2022) :
 - ✓ M Daniel BUTAUD
 - ✓ M Alain ARNULF
 - ✓ M Gilles RAVAUDET

Puis, Monsieur Pierre de MONTALEMBERT précise qu'étant intervenu en sa qualité de représentant de la Commune au sein de l'Assemblée Spéciale, tout au long de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, il lui revient de présenter le présent rapport relatant l'activité de la SPL au titre de cet exercice.

Il expose ensuite qu'en tant qu'organe délibérant de la Commune, le Conseil Municipal doit prendre connaissance du rapport annuel ainsi établi et les documents qui y sont annexés, relatifs à l'activité de la SPL, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Pierre de MONTALEMBERT présente, ensuite, ce rapport.

Après cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport de ses mandataires au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL, relatif à l'activité de la SPL, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il se prononce également favorablement sur l'action du représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale de la Société Melun-Val-de-Seine et sur les actions de cette Société.

Fait à Boissettes le 24 novembre 2023

Secrétaire de séance
Pascale BACQUET



Le Maire,
Thierry SEGURA

